



1. Inscription:

Contactez-nous pour savoir si la date demandée et l'activité sont encore libres. Si c'est le cas nous établissons la réservation et nous vous envoyons une confirmation que vous devez signer pour accord et nous la renvoyer. Après la réservation, le client doit payer un acompte. Aventure adaptera également le contenu des activités finalement réservées à une alternative équivalente et sûre en cas de mesures de santé publique imprévues.

2. Paiement:

L'acompte est de 20% du montant total et doit être versé sur le compte BE55 0019 2361 1444 avec en communication la date et le nom. Ce montant doit être payé dans les 7 jours après la confirmation. Le solde restant sera transféré au plus tard la veille de l'activité, ou le jour même au moyen d'un virement bancaire par téléphone portable. En cas de réservation tardive, le montant total sera payé le jour même par un virement bancaire par téléphone portable. Si le paiement n'est pas effectué à temps le contrat est purement et simplement annulé.

Si le client est une entreprise, tout défaut de paiement d'une facture à son échéance fera l'objet d'une majoration de 10% du solde restant dû et d'un intérêt au taux prévu par la loi de 2002 sur les transactions commerciales augmenté de 2%

Si le client est une entreprise toute facture non contestée dans les huit jours qui suivent sa date d'envoi est acceptée sans réserve.

3. Prix:

Les prix sur notre site et dans notre dépliant sont valables à partir du 1/01/2024 et sont exprimés en euro par personne. Les prix sont TVA inclus sauf mention contraire. Aventure est libre d'effectuer des réductions temporaires. Le prix ne comprend que les services et/ou les aménagements qui sont décrits dans les publications. Une caution peut être demandée pour le matériel qui est loué. Celle-ci devra être remboursée à la fin de l'activité déduite du montant pour les dommages éventuels. Aventure se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

4. Respect du matériel et de la nature:

Les participants s'engagent à prendre soin du matériel mis à leur disposition et de le ramener à l'endroit prévu à cet effet. Tous les dégâts occasionnés ainsi que la perte ou le vol seront facturés au client. Les participants doivent respecter la nature, l'environnement et ses habitants. Les personnes qui ne respectent pas ces règles peuvent être refusées. Chaque participant doit suivre les normes de sécurité et les consignes énoncées par Aventure et ses accompagnateurs. En cas d'infraction grave, Aventure a le droit d'exclure le participant concerné sans que le participant puisse réclamer un dédommagement.

5. Déroulement de l'activité

Chaque participant doit se conformer aux règles et instructions de sécurité communiquées par Aventure et les superviseurs. Cela implique, entre autres, un comportement respectueux de la nature, l'interdiction de l'alcool et des drogues, et le respect des mesures de sécurité supplémentaires et des instructions vestimentaires fournies pendant la période où le virus Corona présente encore un risque pour la santé et la sécurité des employés et des participants.

En cas de violations graves, l'organisation ou le superviseur a le droit d'exclure le(s) participant(s) fautif(s), sans réclamer aucune forme de compensation. Si les participants sont mineurs, ils doivent être accompagnés par au moins un adulte superviseur par groupe. Une participation active de la personne responsable du groupe est attendue pendant les activités.

6. Absence:

Les absents du nombre total de participants sont tenus de payer le prix plein. Les modifications concernant le nombre de participants doivent être communiquées par écrit au plus tard 5 jours avant le



jour de l'activité. Le nombre minimum reste cependant porté en compte. Ce nombre minimum est indiqué au moment de la réservation et de la confirmation.

7. Annulation:

Le client peut annuler temporairement ou totalement le contrat.

Les frais d'annulation s'élèvent à :

- 30% du montant total pour une annulation jusqu'à 30 jours de l'activité.
- 50% du montant total pour une annulation inférieure à 30 jours du début de l'activité.
- La somme totale est due à moins de 15 jours du début de l'activité.

Si la réservation et le contrat sont effectués dans les 15 jours précédant l'activité, les frais d'annulation seront facturés :

- 50 % du total jusqu'à 5 jours avant l'activité
- 75 % à 48 heures avant l'activité
- 100 % du total dans les 48 heures suivant l'activité.

8. Annulation par Aventure:

Aventure se réserve le droit d'annuler des activités en cas de circonstances extraordinaires (conditions atmosphériques, utilisation du matériel, etc), de modifier les activités en concertation avec le client ou d'offrir des alternatives qui conviennent à toutes les parties. En cas d'annulation totale de la part d'Aventure, le client récupère l'acompte versé ou la somme complète est remboursée. Si Aventure modifie l'activité ou offre une alternative, le prix normal est porté en compte. Dans ce cas, le client n'a droit à aucune indemnisation.

8A. Annulation en raison de la réglementation gouvernementale :

L'annulation en cas de force majeure concerne une annulation qui doit être appliquée à la fois par Aventure et par le client en raison des réglementations (inter)nationales ou régionales.

Si la réservation et le contrat sont effectués dans une période qui n'est plus autorisée en raison d'une législation abrupte et/ou prolongée, les frais d'annulation seront facturés :

- 10 % du total jusqu'à 5 jours avant l'activité
- 20 % du total jusqu'à 48 heures avant l'activité
- 30 % du total dans les 48 heures suivant l'activité

Dans un premier temps, cependant, Aventure va :

- 1. Proposer de déplacer gratuitement l'activité vers une autre période, ce que le participant s'engage à considérer avec bonne foi.
- 2. Offrir un bon d'achat d'une valeur égale au montant qui est déjà payé. Ce bon peut être utilisé dans l'année qui suivra.

Nous conseillons au client de souscrire lui-même une assurance annulation si celle-ci peut être plus avantageuse que les frais d'annulation.

9. Assurance:

Aventure est assuré pour la responsabilité civile envers ses participants. Chaque participant est bien entendu responsable de ses propres actes.

10. Responsabilité:

Aventure et ses collaborateurs ne peuvent être tenus responsables de :

- Le vol ou la perte de marchandises de ses participants.
- Si le participant subit des dommages physiques ou matériels de la part d'un autre participant.
- Les dommages physiques ou matériels liés au non-respect des consignes de sécurité et des recommandations dictées par Aventure et/ou ses collaborateurs.



Chaque désagrément (maladie, allergie,...) qui peut avoir une influence sur la pratique du sport choisi, tout comme la non-possibilité de nager, doit être mentionné à l'avance de sorte que nous puissions trouver une alternative satisfaisante pour le client.

Toute gêne physique (maladie, froid, allergie...) qui pourrait affecter la santé des clients, de la population et de nos employés signifie l'exclusion de la fréquentation.

11. Reclamations:

Les plaintes doivent toujours nous parvenir par lettre recommandée au plus tard 8 jours après les faits. En cas de litige, la législation belge s'applique et seul le tribunal de Verviers est compétent.

12. Politique de confidentialité:

Notre politique de confidentialité est accessible sur notre site via le lien:

[avenature_privacy_policy_fr.pdf](#)